



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Dordogne

Commune : Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert

Autres communes :

R500

Appellation : Forge Neuve

Monument(s)

Appellation : Forge Neuve

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 06/04/2021

Étendue de la protection : Sont inscrits à titre des monuments historiques les éléments suivants rattachés à la Forge Neuve de JAVERLHAC et la CHAPELLE SAINT ROBERT (Dordogne) : les façades et toitures de la maison du maître de forge et de ses dépendances ainsi que leur parcelle (située sur la parcelle n° 52 d'une contenance de 1460 M2), les terrains alentours (situées sur les parcelles n° 50, 51, 53, et 59 respectivement d'une contenance de 8320 m2, 1290 m2, 1010 m2, et 7400 m2) les façades et toitures du bâtiment de réserve isolé (situé sur la parcelle n° 54 d'une contenance de 11 m2), la forge en totalité et sa parcelle (située sur la parcelle n° 63 d'une contenance de 720 m2), les cours d'eau rattachés à la propriété, soit le bief, le canal de fuite et le canal de décharge incluant leurs vannes (situés sur les parcelles n° 60 et 66 respectivement d'une contenance de 3510 m2 et 720 m2) , l'île artificielle entre le bief et le canal de fuite et le canal de décharge et le Bandiat (situés sur les parcelles 61 et 67, respectivement d'une contenance de 13080 et 490 m2), la vanne dite n° 1 sur le Bandiat au démarrage du bief (cette vanne se trouvant sur une zone non cadastrée), et les trois ponts se trouvant sur le Bandiat, le canal de décharge et le canal de fuite (ces ponts se trouvant sur une zone non cadastrées).

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.